



eau
seine
NORMANDIE

EN VILLE, FAIRE DE LA PLUIE UN ATOUT

Gestion à la source des eaux pluviales



ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

4

BONNES RAISONS D'INVESTIR DANS LA GESTION À LA SOURCE DES EAUX PLUVIALES



L'Agence de l'eau Seine-Normandie incite à concevoir des aménagements urbains combinant **valorisation de l'eau** et **restauration de la nature** en ville.

À l'occasion d'opérations de rénovations urbaines en zone d'urbanisation existante ou d'implantation de nouveaux projets, elle propose aux maîtres d'ouvrages des **aides financières** (études et travaux) et un **appui technique**.

→ **Contactez-nous dès l'émergence des projets !**

PRÉSERVER LA QUALITÉ DES COURS D'EAU ET DES NAPPES



La collecte des eaux de ruissellement issues de l'imperméabilisation croissante des sols et leur mélange avec des dépôts et eaux usées peuvent engendrer des déversements d'eaux polluées dans le milieu naturel lors de faibles pluies et dégrader la qualité de l'eau.

En diminuant les volumes d'eaux de ruissellement rejetés au réseau, la gestion à la source des eaux pluviales permet in fine une **réduction des déversements d'eaux et des polluants au milieu naturel**.



RÉDUIRE LES DÉBORDEMENTS DES RÉSEAUX

Avec l'expansion urbaine et l'imperméabilisation croissante du territoire, de nombreuses collectivités du bassin Seine-Normandie se trouvent confrontées à des débordements de réseaux en périodes d'orages (voiries, sous-sols, points bas des villes...).

Pour répondre à cet enjeu dans des conditions économiques acceptables, il est nécessaire de **favoriser l'infiltration ou des stockages diffus** intégrés à l'aménagement urbain.



2

RESTAURER LA NATURE EN VILLE



3

Les espaces aménagés pour la gestion de l'eau jouent un **rôle structurant et paysager**. Ils constituent des **lieux de vie collectifs** comme les jardins, les terrains de sports, les placettes.

Ils représentent une réelle opportunité technique et financière de créer des équipements publics. Ces espaces **multifonctionnels** permettent d'**améliorer le cadre de vie**, d'intégrer le projet aux trames vertes et bleues et **favorisent la biodiversité**.



RAFRAÎCHIR LA VILLE, S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



4

L'imperméabilisation des villes engendre un phénomène d'îlot de chaleur urbain se caractérisant par une augmentation de température. **Les surfaces végétalisées ou la présence de l'eau** participent à la **bioclimatisation de la ville**, par les échanges thermiques liés à la transpiration des plantes ou la simple évaporation.

DONNER DE LA VALEUR AUX ESPACES URBAINS AVEC LES EAUX DE PLUIE



Profiter de la pluie
où elle tombe



Multiplier
les espaces végétalisés



Redonner de la perméabilité
aux surfaces urbanisées

LES CLÉS D'UN AMÉNAGEMENT RÉUSSI

- Avoir recours à des matériaux ou structures perméables (enrobés drainants, pavages perméables, dalles alvéolées, ...) pour **infiltrer la pluie là où elle tombe** ;
- Éviter au maximum la circulation de l'eau dans des infrastructures enterrées ;
- Concevoir des aménagements à **ciel ouvert, robustes et fonctionnels** dans un paysage soigné ;
- Choisir des **espèces végétales adaptées** au climat local, résistantes et d'un entretien facile ;
- Ne pas oublier d'impliquer les acteurs de l'eau dès la phase de conception pour optimiser la **gestion, l'entretien et le suivi des infrastructures** ;
- **Informez les riverains et les usagers** sur le rôle des aménagements. L'appropriation par les usagers favorise la bienveillance à l'égard de ces aménagements.

ALTERNANCE DE BASSINS SECS ET UN BASSIN EN EAU



Fourqueux-78
Dans le cadre de la rénovation du parc urbain au cœur de village : alternance de bassins secs et bassin en eau au point bas du parc.

TOIT VÉGÉTALISÉ D'UNE ENTREPRISE



GTM Nanterre-92
Double objectif pour cet aménagement : régulation thermique et intégration paysagère offrant un cadre de travail valorisant.

NOUE DANS UN PARKING VÉGÉTALISÉ



Gare d'Auffay-76
Structuration de l'espace et gestion des eaux pluviales via un parking végétalisé et une noue centrale récupérant les eaux de ruissellement.

PARVIS VÉGÉTALISÉ



Asnières-92
Parvis de l'Hôtel de Ville partiellement désimperméabilisé en créant des espaces végétalisés.

AMÉNAGEMENTS VÉGÉTALISÉS



Rue Sœur Valérie à Asnières-92
Aménagements végétalisés délimitant différents espaces : voie piétonne, voie de circulation, places de parking.

ESPACES VERTS EN CREUX



Bois-Guillaume-76
Espaces verts en creux : lieux de jeux et de vie par temps sec.

NOUE EN BORD DE ROUTE



ZAC du Madrillet-76
Noue le long de la voie de circulation permettant l'infiltration des eaux ruisselées et séparation des voies de circulation et piétonne.

NOUE DE CIRCULATION



Les Mureaux-78
Noue latérale avec bordure intermittente séparant la voie de circulation et piste cyclable.

ABRI-BUS VÉGÉTALISÉ



Gare du RER Rueil-Mobipole-92
Abribus et station vélos végétalisés pour un cadre de vie agréable.

PARKING VÉGÉTALISÉ



Stade du Lac à Courcouronnes-91
Parking végétalisé conçu en fonction de la fréquentation du site et structurant les différentes places.



En savoir plus
www.eau-seine-normandie.fr
Espace documentaire / Gestion des eaux pluviales



L'Agence de l'eau Seine-Normandie

est un Établissement public du ministère chargé de l'Environnement dont la mission est de financer les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques. Pour ce faire, elle perçoit des redevances auprès de l'ensemble des usagers. Celles-ci sont redistribuées sous forme d'avances et de subventions aux collectivités locales, aux industriels, aux artisans, aux agriculteurs ou aux associations qui entreprennent des actions de protection du milieu naturel.

Siège

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
Fax : 01 41 20 16 09
Courriel :
seinenormandie.communication@aesn.fr

www.eau-seine-normandie.fr



**ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU**

Agence de l'eau



Vos interlocuteurs

L'organisation de l'Agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque sous-bassin.

Paris et Petite Couronne [Dép. : 75-92-93-94]

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 18 05
Courriel : dpcc@aesn.fr

Rivières d'Île-de-France [Dép. : 77-78-91-95]

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 17 29
Courriel : drif@aesn.fr

Seine-Amont [Dép. : 10-21-45-58-89]

18, cours Tarbé - CS 70702
89107 Sens Cedex
Tél. : 03 86 83 16 50
Courriel : dsam@aesn.fr

Vallées de Marne [Dép. : 02 Sud-51-52-55]

30-32, chaussée du Port - CS 50423
51035 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. : 03 26 66 25 75
Courriel : dvm@aesn.fr

Vallées d'Oise [Dép. 02 Nord-08-60]

2, rue du Docteur Guérin
60200 Compiègne
Tél. : 03 44 30 41 00
Courriel : dvo@aesn.fr

Seine-Aval [Dép. : 27-28-76-80]

Hangar C
Espace des Marégraphes - CS 41174
76176 Rouen Cedex 1
Tél. : 02 35 63 61 30
Courriel : dsav@aesn.fr

Bocages Normands [Dép. : 14-35-50-53-61]

1, rue de la Pompe - BP 70087
14203 Hérouville-Saint-Clair Cedex
Tél. : 02 31 46 20 20
Courriel : dbn@aesn.fr